

INFORMATION PRESSE

Nantes, le 2 septembre 2026

Rentrée 2026 : la Région investit dans ses lycées

Visite au Lycée Jeanne Delanoue à Cholet

Ce mercredi 2 septembre, André Martin, vice-président de la Région des Pays de la Loire, accompagné d'Isabelle Leroy, Maire de Cholet, et de Pascal Vendé, directeur du lycée Jeanne Delanoue, s'est rendu au lycée Jeanne Delanoue à Cholet. A cette occasion, la Région a remis des équipements professionnels aux élèves de première année des filières professionnelles, financés par la Région, et a visité le chantier du futur pôle d'enseignement supérieur.

L'ensemble Jeanne Delanoue regroupe un lycée général, technologique et professionnel sous tutelle du ministère de l'Education Nationale, un lycée technique agricole, une unité de formation par apprentissage, un centre de formation professionnelle et un IFAS ouvert à la rentrée 2021. Il propose une offre de formation complète, du CAP au BTS, dans les domaines de la santé, du social, de l'animation, l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, la mode, les arts appliqués, l'architecture d'intérieur, le laboratoire et l'environnement. A la rentrée 2025-2026, l'établissement accueille 738 élèves au lycée polyvalent, 282 élèves au lycée professionnel agricole et 280 apprentis.

Un projet immobilier d'envergure pour accompagner la croissance de l'établissement

Les effectifs du lycée Jeanne Delanoue sont en croissance continue depuis plusieurs années. Pour accompagner cette dynamique et diversifier son offre de formation, l'établissement s'est engagé depuis 2024 dans un ambitieux projet immobilier visant à améliorer les conditions d'accueil de l'ensemble des apprenants et personnels, à se réorganiser par pôle de compétences et à améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

Ce projet comprend deux opérations majeures soutenues par la Région des Pays de la Loire :

La construction d'un pôle d'enseignement supérieur permettra d'accueillir 300 étudiants, dont 150 sous statut scolaire, tout en décongestionnant les locaux actuels. Le coût total de l'opération s'élève à 12 007 296 €, pour une subvention régionale prévisionnelle de 2 623 979 €. Les travaux ont débuté à l'été 2024 pour une ouverture prévue en septembre 2027.

L'extension de l'internat, avec la création de 30 chambres représentant 96 lits supplémentaires, répond quant à elle à la forte demande d'hébergement des élèves. Le coût de cette opération s'élève à 2 338 560 €, pour une subvention régionale prévisionnelle de 1 753 920 €. Les travaux ont également débuté à l'été 2024, pour une ouverture effective à la rentrée 2025.

Au total, la Région des Pays de la Loire soutient ces deux opérations structurantes à hauteur de 4 103 920 €, sur un investissement global de 7 038 560 €.

INFORMATION PRESSE

Financement des premiers équipements professionnels

A l'occasion de cette visite, André Martin a distribué des équipements professionnels à 35 élèves de deux classes de seconde : une chemise pour les élèves de 2nde Etude Réalisation Agencement, et une veste de cuisine accompagnée d'une mallette pour les élèves de 2nde Bac Pro Restauration Cuisine. La Région prend en charge 80 % du coût de l'équipement, le lycée 20 %. L'équipement des élèves est donc gratuit pour les familles. La dotation globale s'élève à 29 272 € pour le lycée polyvalent et 5 820 € pour le lycée agricole. La Région investit 2,8 M€ par an pour équiper plus de 19 000 jeunes en formation professionnelle dès leur première année, en leur fournissant les outils indispensables à leur parcours : équipements de sécurité, vêtements professionnels et outils de travail (mallette technique, caisse à outils, ...).

L'engagement global de la Région en faveur du lycée Jeanne Delanoue

Au-delà des investissements immobiliers, la Région mobilise un soutien financier global en faveur de l'établissement. Des aides au fonctionnement complètent ce dispositif : fonds social lycéen, crédits d'équipement professionnel, crédits éducatifs d'autonomie et appels à projets éducatifs, pour un total de 4 500 € attribués en 2025-2026 à trois projets portant sur la découverte des métiers, le bien-être des jeunes et la transition écologique. La Région soutient également le fonctionnement de l'IFAS à hauteur de 197 247 € et celui du CFA à hauteur de 116 560 € pour l'année 2025-2026.